

## Nomination de la Directrice des Ressources Humaines (DRH)

### Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
- Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 juin 2016 ;
- Vu l'arrêté en date du 15 octobre 2018 portant affectation de Madame Gladys BERTO GAL à l'Université des Antilles ;
- Vu l'arrêté en date du 07 octobre 2019 portant nomination de Madame Gladys BERTO GAL en qualité de Directrice des Ressources Humaines adjointe ;
- Vu la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu la délibération n° 2021-09 du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 08 janvier approuvant l'organigramme cible de l'administration générale

### ARRETE

#### Article 1

Madame **Gladys BERTO GAL**, Attachée d'Administration d'Etat, est nommée en qualité de Directrice des Ressources Humaines de l'université des Antilles.

#### Article 2

Cette nomination prend effet à compter du **8 février 2021**.

#### Article 3

L'arrêté n° 2019-1166 en date du 7 octobre 2019 portant nomination de la DRH Adjointe est abrogé.

#### Article 4

La Directrice des Ressources Humaines est placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint des Services. Elle travaille en lien avec le Président de l'université.

#### Article 5

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 5 février 2021

Le Président de l'UA



Pr Eustase JANKY